

Belgium-Brussels: Landscaping work

OJ S 82/2021 28/04/2021

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Beliris

National registration number: 0308.357.852_16607

Postal address: Rue du Progrès 56

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1210

Country: Belgium

E-mail: aanbestedingen.beliris@mobiliteit.fgov.be

Telephone: +32 22774665

Internet address(es):

Main address: <http://www.beliris.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405664>

I.1. Name and addresses

Official name: Port de Bruxelles

National registration number: BE 0249.268.719

Postal address: Place des Armateurs 6

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: havenvanbrussel@haven.irisnet.be

Internet address(es):

Main address: <https://port.brussels/>

Address of the buyer profile: <https://port.brussels/>

I.1. Name and addresses

Official name: Bruxelles Environnement

National registration number: BE 0236.916.956

Postal address: Avenue du Port 86C

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: info@leefmilieubrussel.be

Internet address(es):

Main address: <https://leefmilieu.brussels/>

Address of the buyer profile: <https://leefmilieu.brussels/>

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405664>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-5.12.1.5.-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

5.12.1.5. Marché de travaux pour l'aménagement d'un espace vert et récréatif au quai des matériaux — procédure ouverte

Reference number: Beliris-5.12.1.5.-F02_0

II.1.2. Main CPV code

45112700 Landscaping work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le présent marché de travaux porte sur l'aménagement d'un nouvel espace vert et récréatif au Quai des Matériaux à Bruxelles, d'une superficie de environs 27 000 m².

Le projet se situe sur le quai des Matériaux à Bruxelles. Il est délimité par le Boulevard Léopold II, l'Avenue du Port et la Place des Armateurs.

La zone de projet est actuellement affectée en partie comme espace public, et en partie comme zone industrielle.

Pour créer un espace ouvert, un certain nombre de bâtiments et de revêtements seront démolis et remplacés par des terrains de sport, des zones vertes, une piste de skate, un terrain de jeux, etc.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché de travaux porte sur l'aménagement d'un nouvel espace vert et récréatif au Quai des Matériaux à Bruxelles, d'une superficie de environs 27 000 m2.

Le projet se situe sur le quai des Matériaux à Bruxelles. Il est délimité par le Boulevard Léopold II, l'Avenue du Port et la Place des Armateurs.

La zone de projet est actuellement affectée en partie comme espace public, et en partie comme zone industrielle.

Pour créer un espace ouvert, un certain nombre de bâtiments et de revêtements seront démolis et remplacés par des terrains de sport, des zones vertes, une piste de skate, un terrain de jeux, etc.

Le présent marché comprend les travaux suivants:

- désamiantage;
- démolition de bâtiments existants;
- démolition du revêtement;
- travaux sur le mur de quai existant;
- égoutage;
- dépollution du site;
- revêtements;
- infrastructure sportive;
- bac à sable;
- piste de skate;
- aménagement paysager;
- livraison et mise en œuvre de mobilier;
- éclairage;
- etc. ;

Les détails du marché sont exposés dans les documents techniques, y compris les métrés joints en annexe.

Le présent marché est constitué d'une tranche ferme et de quatre tranches conditionnelles.

Le recours à des tranches conditionnelles se justifie d'une part par les contraintes de coordination avec les chantiers voisins, ainsi que par les disponibilités budgétaires des instances. Les conditions sont détaillées ci-dessous.

Le métré fait la distinction entre la tranche ferme, les tranches conditionnelles et les options, ainsi que les destinataires des factures. Cette division implique que certains postes relatifs à des travaux identiques, apparaissent à plusieurs reprises, dans différentes tranches, et/ou options.

Le prix unitaire à remettre par le soumissionnaire pour les postes concernés doit être identique pour chaque tranche, et/ou option.

Le métré Excel à compléter est sécurisé en ce sens. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à lever cette protection.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 485

This contract is subject to renewal: no

II.2.10.

Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Le présent marché comprend trois options exigées (obligatoires):

— option 1: la tranche ferme comprend une option exigée: la guirlande lumineuse:

comprenant les mats, les tendeurs, les armatures, les massifs de fondation, les tuyaux d'attente, le câblage commande électrique, etc.

Postes 690 à 695;

— option 2: la tranche conditionnelle 1 (Skatepark) comprend une option exigée: le traitement epoxy. Voir, dans le métré, postes 868 à 876;

— option 3: la tranche conditionnelle 3 (zone pelouse) comprend une option exigée: le plancher en bois: comprenant les constructions de fondation, le drainage, la structure portante en le plancher lui-même.

Postes 1012 à 1043

Attention: il est obligatoire de remettre prix pour chacune de ces options.

Le pouvoir adjudicateur n'est jamais obligé de lever une option, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché. L'adjudicataire sera informé de la levée (ou non) de l'option par une décision unilatérale de l'adjudicateur dont l'adjudicataire est informé par envoi recommandé, soit lors de la notification du marché, soit en cours d'exécution

Les options libres sont interdites.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

2.2.2. Droit d'accès (articles 61-63 et 73 de l'AR Passation)

Le soumissionnaire peut se prévaloir des capacités d'autres entités, quelle que soit la nature des liens juridiques existant entre lui-même et ces entités.

Le cas échéant, il doit apporter à l'adjudicateur la preuve qu'il disposera réellement pour l'exécution du marché des moyens nécessaires mis à disposition par de telles entités.

Pour les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions de la présente partie « droit d'accès » s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

2.2.2.1. Motifs d'exclusion (articles 66 – 70 loi + 61 – 63 de l'AR passation)

Mesures correctrices:

Le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 ou 69 de la loi peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer

sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (article 70 de la loi du 17.6.2016).

Il est à noter que ces mesures correctrices ne sont pas applicables:

— si le soumissionnaire a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision);

— en cas de non-respect par le soumissionnaire ou des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales.

Motifs d'exclusion obligatoire/DUME, III, A: motifs liés à des condamnations pénales

Les motifs d'exclusion obligatoires tels que visés à l'article 67 de la Loi sont intégralement applicables à ce marché.

La participation à une activité criminelle telle que définie à l'article 2, directive (EU) 2018/1673 entraîne également l'exclusion au présent marché public.

Le contrôle des motifs d'exclusion obligatoire se fera via le contrôle des extraits du casier judiciaire.

Document à joindre à l'offre: une liste qui reprend toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel.

Documents le cas échéants demandés par l'adjudicateur dans le cadre du contrôle du DUME.

Pour les entreprises belges:

— un extrait du casier judiciaire de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel.

Dont il résulte que le soumissionnaire concerné/les entités à la capacité desquelles il a été fait appel n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.6.2016

Pour les entreprises étrangères:

— un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) des personnes morales (soumissionnaire + groupement d'opérateurs économiques + entités à la capacité desquelles il a été fait appel);

— un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ou des entités à la capacité desquelles il a été fait appel.

Dont il résulte que le soumissionnaire concerné/l'entité à la capacité de laquelle il a été fait appel concerné n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.6.2016

Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales

Les motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales tels que visés à l'article 68 de la Loi sont intégralement applicables à ce marché.

Le contrôle des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales se fera pour les entreprises belges via l'application Telemarc.

Documents à joindre à l'offre:

Pour les entreprises étrangères

Pour les soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

Documents le cas échéants de nouveau demandés dans le cadre de l'attribution du marché
Pour les entreprises étrangères

Pour les soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre État membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

Motifs d'exclusion facultatif:

Par l'introduction de son offre/DUME, le soumissionnaire et chaque entité sur la capacité duquel il a fait appel, déclare ne pas se trouver dans un des motifs d'exclusions facultatifs mentionnés à l'article 69 loi 17.6.2016. L'objectif est avant tout de permettre à la direction de les appliquer en cours d'exécution du marché, dans l'hypothèse où nos services prendraient connaissance par l'une ou l'autre voie, de la violation de ces motifs.

Remarque:

Le non-respect de la législation pénale environnementale et sociale engendrant des sanctions peut être considéré comme un délit entachant l'intégrité professionnelle. Dès que tel est constaté dans un jugement ou un arrêt ayant force de chose jugée, cela peut constituer un motif d'exclusion, quel que soit le stade d'avancement de la procédure.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

2.2.3. Critère de sélection: agréation (article 70 de l'AR Passation)

En application de la loi du 20.3.1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux, le soumissionnaire doit être agréé pour l'exécution de travaux de catégorie C et de classe correspondant au montant de l'offre approuvée (classe 8 estimée par l'adjudicateur).

Le soumissionnaire indique*:

- s'il dispose de l'agrément requis;
- s'il est titulaire d'une certification; ou
- est inscrit sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre état membre de l'Union Européen. Dans ce cas, le soumissionnaire peut joindre à son offre le certificat délivré par l'organisme de certification compétent ou la preuve de cette inscription certifiée par l'organisme compétent de l'État membre ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrément requis visée à l'alinéa 1er,
- s'il invoque l'article 3,§1,2° de la loi du 20.3.1991

*Le soumissionnaire complète le point C 6) de la partie IV du DUME et y mentionne les données susmentionnées relatives à l'agrément.

Minimum level(s) of standards possibly required:

En application de la loi du 20.3.1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux, le soumissionnaire doit être agréé pour l'exécution de travaux de catégorie C et de classe correspondant au montant de l'offre approuvée (classe 8 estimée par l'adjudicateur).

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 16/06/2021 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 10 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 16/06/2021 Local time: 11:00

Place:

Il n'y a pas de séance publique d'ouverture des offres. Après l'ouverture des offres, le PV sera gratuitement disponible en ligne sur le site internet <https://eten.publicprocurement.be>

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

1) le cahier spécial des charges complet doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be> — en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit;

2) le métré récapitulatif informatique doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be> — en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit.

Le métré fait la distinction entre la tranche ferme, les tranches conditionnelles et les options, ainsi que les destinataires des factures. Cette division implique que certains postes relatifs à des travaux identiques, apparaissent à plusieurs reprises, dans différentes tranches, et/ou options.

Le prix unitaire à remettre par le soumissionnaire pour les postes concernés doit être identique pour chaque tranche, et/ou option.

3) Les offres doivent être introduites via l'application électronique e-Tendering (cf. article 53 et suivant + article 84 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 1.2.2. à la page 26 des clauses administratives;

4) le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de conflits d'intérêts et ententes (cf. article 51 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 4.3. à la page 15 des clauses administratives (pour les marchés publiés au niveau européen);

5) les soumissionnaires doivent joindre à leur offre le DUME dûment complété (cf. art. 73 de la Loi et article 38 et suivant de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 2.2.1). à la page 27 des clauses administratives;

6) le cahier spécial des charges prévoit une visite des lieux obligatoire qui est un préalable obligatoire, sous peine d'irrégularité, à la remise d'une offre. Les visites ont lieu sur rendez-vous exclusivement. Pour plus d'information, voyez le point 1.1.2) à la page 25 des clauses administratives;

7) le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de clauses sociales. Pour plus d'information, voyez l'annexe «Clauses sociales» du cahier spécial des charges.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvanstate.be

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

23/04/2021